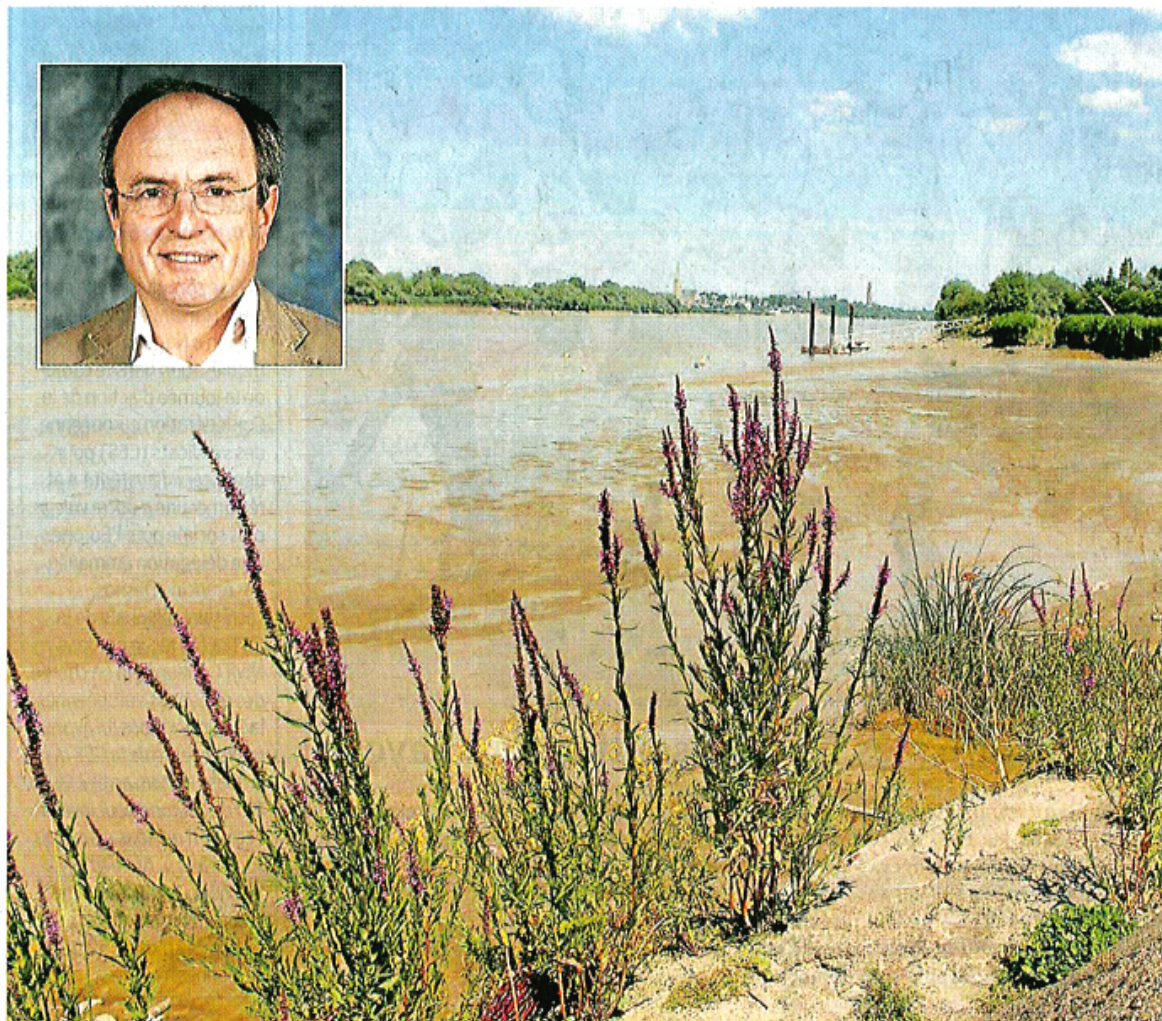


Parc naturel de l'estuaire : coup d'envoi



Eric Thouzeau (médaillon) : « L'originalité de ce parc : veiller aux équilibres et s'inscrire dans un développement durable au sens large ». Photo PO.

Le choix de l'équipe chargée de mener les études préliminaires interviendra avant la fin du mois d'avril.

Il existe autour de l'estuaire de la Loire deux projets distincts. Celui de réserve naturelle piloté par l'État et à l'issue incertaine en raison de sa lourdeur (lire ci-dessous) et celui de parc naturel régional, complexe également mais moins contraignant, initié par le conseil régional.

« Le secteur du lac de Grand-Lieu a vocation à entrer dans le périmètre »

Pour évaluer la faisabilité de ce dernier un appel d'offres a été lancé. Il sera clos le 7 avril.

« Nous choisirons le bureau

d'études fin avril », indique Eric Thouzeau, conseiller régional (PS), en charge du dossier. « Il rendra ses conclusions fin 2014. Le conseil régional se prononcera sur le dossier début 2015 ».

Le bureau d'études devra proposer un périmètre pour ce futur parc naturel régional de l'estuaire de la Loire. Une quarantaine de communes devraient être concernées, sur les rives nord et sud du

fleuve, entre Nantes et Saint-Nazaire mais à l'exclusion de ces deux villes. « Le secteur du lac de Grand-Lieu a vocation à entrer dans le périmètre », précise Eric Thouzeau.

Le bureau d'études devra aussi évaluer le degré d'adhésion de ces communes et proposer les bases d'un consensus. Les consultations s'étendront aux milieux économiques et aux associa-

tions.

« L'originalité de ce parc régional sera de veiller aux équilibres et de s'inscrire dans un développement durable au sens large », poursuit Eric Thouzeau. « Il s'agit d'un territoire rural, habité, avec un fort patrimoine naturel et culturel qu'il faut protéger mais où le développement économique ne doit pas être exclu. Nous savons parfaitement que l'estuaire est aussi le poumon économique de la région avec le port, les activités industrielles... ».

D'ici 2020

Si le conseil régional donne le feu vert au projet, début 2015, trois à quatre ans seront nécessaires à sa finalisation. Le parc naturel régional de l'estuaire de la Loire pourrait ainsi voir le jour entre 2018 et 2020.

Jean-Philippe Lucas

L'autre projet pour l'estuaire

Réserve. L'idée d'une réserve naturelle évoquée en 2011 relève de l'État. Le projet doit être piloté par le préfet. Contraignant en matière de développement des activités, il est soutenu par les associations naturalistes mais lève bien des critiques du côté des élus, des milieux économiques, des chasseurs. Le préfet n'a pas encore formalisé d'avis auprès du ministère. « Nous travaillons d'abord sur un concept de pacte pour l'estuaire qui permette d'avancer par thèmes sans cristalliser les inquiétudes », indique Emmanuel Aubry, secrétaire général de la préfecture. Des réunions avec les élus pourraient avoir lieu dans les mois à venir. Mais nul ne sait si le très long processus de constitutions d'une réserve sera ou non enclenché.

A SAVOIR



Photo PO

Parc de Brière : 44 ans d'existence

Le parc naturel régional de Brière a vu le jour en 1970. 18 communes y adhèrent et il s'étend sur 49 000 ha. Si le parc naturel régional de l'estuaire de la Loire voit le jour, les deux entités voisineront à se toucher, mais, a priori, sans fusionner.

Pays de la Loire : trois parcs naturels...

Dans les Pays de la Loire, il existe trois parcs naturels régionaux : Brière (lire ci-dessus), Normandie-Maine (164 communes réparties en Sarthe, Mayenne, Orne, Manche) et Loire-Anjou-Touraine (141 communes, en Maine-et-Loire et Indre-et-Loire).

... Et bientôt quatre

Le 20 mars, le Conseil national de protection de la nature a rendu un avis favorable à la labellisation du Marais poitevin en parc naturel régional (17 voix pour, 11 contre et 2 abstentions). La prochaine étape sera le rendu officiel de l'avis positif de la Fédération des Parcs, le 9 avril, puis l'adoption d'un décret qui devrait permettre un classement en parc naturel régional cet été. 95 communes sont situées dans le parc. Il implique aussi trois départements (Deux-Sèvres, Vendée, Charente-Maritime) et deux régions (Poitou-Charentes et Pays de la Loire). Le Marais Poitevin avait perdu son label en 1997.